

LA LETTRE DU



SNUipp 67 infos Lettre N° 42 du 23 /01/2009

Merci de diffuser largement cette "lettre" afin d'informer l'ensemble de vos collègues.

Année scolaire 2008-2009 : j'y pense et puis...je n'oublie pas ! [Je me syndique au SNUipp67...](#)

Informations départementales

Journée Interprofessionnelle d'Action : Jeudi 29 janvier 2009

Liste Complémentaire :

L'Inspecteur d'Académie nous a informé qu'il n'y aura plus aucun recrutement sur la liste complémentaire. Chaque jour un grand nombre d'enfants sont répartis dans les autres classes faute de remplaçants ... la situation n'est donc pas prête de s'améliorer pour les deux trimestres à venir. Une raison de plus pour se mobiliser le 29 janvier contre les suppressions de postes dans l'Ecole Publique.

Evaluations CM2

Nous vous rappelons les consignes syndicales pour la correction, la saisie et l'envoi des évaluations de CM2.
2/ Pour plus de lisibilité au niveau des résultats de ces évaluations, nous vous invitons à coder ces items non passés A (comme élève absent) car si vous les codez 0 (Faux ou absence de réponse), cela sera compris comme une réponse fausse.
3/ Ne rendons compte que de des seuls résultats des évaluations aux élèves et aux parents de la classe concernée.
4/ N'utilisons pas le logiciel ministériel de transmission et ne transmettons que les résultats anonymés des exercices effectivement passés.

Temps partiel pour l'année scolaire 2009-2010

Attention, même si votre arrêté de temps partiel sur autorisation comporte la mention « reconduction tacite », il faut reformuler votre demande pour la nouvelle année.

Vous devrez impérativement faire parvenir votre demande à votre IEN pour le **06 février 2009**.

Le département sera excédentaire à la rentrée prochaine : quelques demandes de personnes ne répondant à aucun des critères pourraient quand même être acceptées.

Si vous souhaitez que nous soutenions votre demande, faites-nous parvenir une copie de votre demande.

Enquête carte scolaire pour le CTPD du 3 février 2009

Le CTP qui décidera des ouvertures et fermetures de classes dans le 1er degré se tiendra le 3 février 2009. Si votre école est ou risque d'être concernée par une mesure de carte scolaire, [remplissez cette enquête](#) afin de nous la faire parvenir (par courrier au 10 rue de Lausanne 67000 STRASBOURG ou mieux, par mail, au snu67@snuipp.fr).

Réunions d'infos syndicales deuxième trimestre :calendrier

Même si vous n'avez pas d'anim. péda. le jour de la RIS , informez tout de même votre IEN , pour pouvoir déduire ces 3 heures de votre temps de service.

Si vous avez un doute ou une question quant aux modalités pratiques...contactez nous !

Si vous avez une anim. péda. le jour de la RIS celle-ci est remplacée par la RIS.

LIEU	DATE	ADRESSE	HORAIRES
Ecole Elémentaire SCHIRMECK	Mercredi 28 janvier 2009	2 place de la gare SCHIRMECK	9h-12h
Maison des Syndicats	Mercredi 11 février 2009	Rue Sédillot- Salle B STRASBOURG	9h-12h

Pour avoir un modèle de courrier à votre IEN : [cliquez ici](#).

Venez nombreux... il suffit d'informer (article 6 de l'arrêté du 16 janvier 1985) votre IEN (**vous n'avez pas à demander d'autorisation d'absence**) **une semaine avant** la date de la réunion.

Informations nationales

Action : 29 janvier 2009

Les organisations syndicales (CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, FO, FSU, SOLIDAIRES, UNSA) appellent les salariés du privé et du public, les chômeurs et les retraités, à **une journée nationale de mobilisation interprofessionnelle le 29 janvier 2009** : elle donnera lieu dans tout le pays à des grèves et des manifestations.

Elles appellent à agir massivement et interpeller les responsables gouvernementaux, les responsables patronaux et les employeurs pour : défendre l'emploi privé et public, lutter contre la précarité et les dérèglementations économiques et sociales, exiger des politiques de rémunérations qui assurent le maintien du pouvoir d'achat des salariés, des chômeurs et des retraités et réduisent les inégalités, défendre le cadre collectif et solidaire de la protection sociale, des services publics de qualité qui assurent en particulier tout leur rôle de réponse aux besoins sociaux et de solidarité.

Les modalités d'action pour cette journée seront négociées par les syndicats le 20 janvier et vous seront communiquées.

Afin de sensibiliser les parents à nos revendications, vous trouverez sur notre site un [« kit de renseignements à l'usage des parents »](#). De même, vous trouverez [le modèle de lettre d'intention de grève](#) que vous devrez avoir retourner impérativement à votre IEN, par lettre ou par fax, pour le lundi 26 janvier au plus tard.